



Syndicat des professeures et professeurs  
du Collège de Maisonneuve

Recommandation sur la prolongation du mandat de la direction générale adoptée  
lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2022

Extrait conforme et certifié

Il a été résolu à l'unanimité lors de l'assemblée générale tenue le 13 décembre 2022,

Que le SPPCM dénonce avec véhémence le processus qui a mené à la prolongation du mandat de la direction générale.

Que l'exécutif du SPPCM rencontre le Conseil d'administration pour le sensibiliser à la réalité du travail des enseignants-es, aux enjeux et aux défis vécus par ceux-ci et celles-ci dans l'organisation de leur travail.

Que le comité exécutif rencontre le président du Conseil d'administration puis le Conseil d'administration pour leur faire part du fait que les enseignants-es sont outrés-es du non-respect du processus prévu à la Loi.

Chantal Lamarre  
Adjointe administrative  
Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve